

L'article 12 de l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 impose l'acquisition de connaissances dans les domaines de l'accueil et de l'accompagnement des personnes handicapées aux professionnels appelés à être en contact avec les usagers et les clients dans les établissements recevant du public. Les employeurs ont obligation de proposer à leur personnel une formation à l'accueil et à l'accompagnement des personnes handicapées, et de la mettre en œuvre dans tout ERP dont la capacité d'accueil est supérieure à deux cents personnes (art. L. 4142-3-1 du Code du travail).

ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DU PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP - HAN07

(Type de bâtiments concernés : ERP)



OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :

- Appréhender le contexte réglementaire relatif à l'accessibilité des personnes handicapées dans les établissements recevant du public (ERP)
- Connaître les types de handicap et les attitudes adaptées
- Accueillir dans les meilleures conditions les personnes en situation de handicap dans un établissement recevant du public (ERP)

PUBLIC CONCERNÉ

- Les maîtres d'ouvrage publics et privés
- Les chefs d'établissements
- Les personnes chargées du handicap
- Le personnel ayant une mission d'accueil dans les établissements

DURÉE : 1/2 journée de formation.

LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

- La hiérarchie des textes
- Les ERP
- Notions de sécurité incendie
- Les déficiences et les handicaps
- L'accessibilité aux personnes en situation de handicap
- L'obligation de formation du personnel

LES DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES ET LES ÉQUIPEMENTS

- La continuité de la chaîne du déplacement (stationnement, entrée, banques d'accueil, sanitaires)
- Les équipements particuliers : ascenseurs PMR, boucles magnétiques, etc.
- Le cas particulier des ERP de 5^{ème} catégorie (services proposés au niveau accessible)
- La signalétique

LES DISPOSITIONS ORGANISATIONNELLES

- L'accueil et l'accompagnement des personnes handicapées
- Le comportement et l'approche
- Le discours
- Les pièges à éviter

TARIF

Formation adaptée et dispensée exclusivement pour votre structure : nous consulter pour les tarifs.